

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le **trente mai**, le Conseil Municipal de la commune de MAZION dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Maryse CHASSELOUP.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2022

Présents : Mmes CHASSELOUP, COUDERC, PLAINTANT, LEBLANC, FAUCONNIER
MM BOURDEAU, SICAUD, GRENIER, DUBANT, SEBERT, FAUGERE,
SOULIVET, DELSOL

Secrétaire de séance : Mme COUDERC

COMPTE RENDU

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'éventuelles remarques à formuler concernant le compte-rendu du conseil municipal de la séance du 02 mai 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITE

Madame le Maire informe l'assemblée de la note de Monsieur DAUPHIN, responsable du service de gestion comptable de Saint-André-de-Cubzac.

Il est délivré au comptable de Saint-André une autorisation générale et permanente de poursuites, conformément à l'article R1617-24 du CGCT, notamment pour le règlement des factures des repas de la cantine.

Cette autorisation couvre l'ensemble des procédures civiles d'exécution autorisées par la réglementation pour le recouvrement des produits locaux, et est valable pour toute la durée du mandat actuel.

Elle pourra cependant être modifiée ou annulée à tout moment sur simple demande écrite de Madame le Maire.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur DAUPHIN.

Le Trésorier est autorisé à l'unanimité, par la commune à effectuer des poursuites dans les conditions énoncées.

ORGANISATION D'UN CONCERT

Madame le Maire informe l'assemblée que la mairie organise un concert de jazz au sein de l'église, vendredi 25 novembre 2022, concert donné par le groupe Voice and Music Production, (de Bègles).

Après débat, le conseil décide de débiter ce concert à 20h30.

TABLEAU DES PERMANENCES AUX ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

- La permanence électorale se répartie comme suit :

PERMANENCES DU 12 JUIN 2022			
Présidente : Mme CHASSELOUP			
8H/10H	M. BOURDEAU (secrétaire)	Mme COUDERC (assesseur)	M. SICAUD (assesseur)
10H/12H	M. FAUGERE	Mme LEBLANC	Mme FAUCONNIER (jusqu'à 13 h)
12H/14H	Mme PLAITANT		M. SEBERT (à partir de 13h)
14H/16H	M. DUBANT	M. SOULIVET (à partir de 15h)	M. SEBERT
16H/18H	M. BOURDEAU (secrétaire)	Mme COUDERC (assesseur)	M. SICAUD (assesseur)

PERMANENCES DU 19 JUIN 2022			
Présidente : Mme CHASSELOUP			
8H/10H	M. BOURDEAU (secrétaire)	Mme COUDERC (assesseur)	M. SICAUD (assesseur)
10H/12H	M. FAUGERE	Mme PLAITANT	Mme FAUCONNIER (jusqu'à 13 h)
12H/14H	M. DUBANT	Mme LEBLANC	M. SEBERT (à partir de 13h)
14H/16H	M. GRENIER	M. DELSOL	M. SEBERT
17H/19H	M. BOURDEAU (secrétaire)	Mme COUDERC (assesseur)	M. SICAUD (assesseur)

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ M. DE SAINT-LÉGER offre une invitation pour son vernissage organisé le 8 juin 2022 à 17h30 : Mesdames CHASSELOUP, LEBLANC et FAUCONNIER vont y répondre.
- ❖ Madame LEBLANC distribue aux conseillers les flyers pour « Mazion en fête » organisé le 18 juin 2022 par le FOYER CULTURE ET DETENTE.
- ❖ La Gazette du Bassin Versant de la Livenne est distribuée à tous les conseillers.
- ❖ Le magazine de la CCE est distribué aux membres de l'assemblée.
- ❖ Madame le Maire présente un document concernant le vote des subventions. M.GRENIER et M. DUBANT indiquent qu'il convient normalement de compléter un formulaire CERFA justifiant les comptes de l'association. Ce document devrait être fourni l'an prochain (Prévisionnel compte d'exploitation).
- ❖ Madame le Maire présente la motion rédigée par Saint-Ciers-sur-Gironde pour s'opposer à la fermeture du bureau de Poste Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- ❖ Madame le Maire présente le permis de louer.
- ❖ Madame le Maire informe l'assemblée que la D.E.T.R. est acceptée concernant le dossier de travaux de la Garderie.
- ❖ Madame le Maire présente le courrier de remerciements de l'association des « Resto du Cœur » pour la subvention accordée en 2022.
- ❖ **Toponymes** : quelques difficultés ont été rencontrées par les administrés auprès de certains organismes.
- ❖ Concernant l'offre de groupement de commande pour les Galettes Saint-Michel, personne n'est intéressé.
- ❖ M. SEBERT demande si les travaux de menuiserie sur le city-stade seront réalisés prochainement. M. MAGNAN (menuisier), lors de son passage a évoqué le mois de juin.
- ❖ Journée du Marathon de Blaye : M.DUBANT demande si des observations doivent être formulées.
M. BOURDEAU demande la présence de gendarmes au vu des problèmes de circulation. Le ravitaillement était correct et conséquent mais les participants au Marathon souhaiteraient des produits de consommation salées. Pourquoi ne pas prévoir une signalétique, à savoir, un itinéraire bis à envisager pour la sécurité notamment.

- ❖ Repas de la chasse : M. GRENIER informe l'assemblée que 50 participants sont inscrits.
- ❖ Chemin de la Bergerie (ex « Pigeon blanc) : il est signalé par M. DELSOL un arbre dangereux, prêt à tomber.

*Prochain conseil municipal : **lundi 04 juillet 2022**
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50*